



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

société marseillaise de crédit

Question écrite n° 6901

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation difficile que connaît la Société marseillaise de crédit (SMC). Les salariés, malgré un contexte de crise permanente, n'ont cessé de poursuivre les efforts et les adaptations nécessaires aux évolutions du marché bancaire. Aujourd'hui la SMC, recapitalisée par l'Etat-actionnaire, est recentrée sur un réseau à fort potentiel : les 270 000 clients restent remarquablement fidèles à l'entreprise ; les régions du sud de la France sont en croissance démographique et constituent un marché en expansion ; l'activité commerciale, au travers des 160 agences, est soutenue notamment dans la collecte de l'épargne ; l'entreprise SMC, insérée dans le tissu économique, veut plus que jamais jouer son rôle de banque régionale de proximité. C'est pourquoi il lui demande de prendre les décisions qui permettront à l'entreprise de poursuivre son redressement, de pouvoir investir pour développer son activité, de pouvoir contribuer efficacement au dynamisme de l'économie locale et, dès lors, d'assurer un avenir plus serein à ses salariés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle important joué par cette banque dans l'économie régionale et déterminé à traiter ce dossier. Cependant, la Société marseillaise de crédit connaît depuis le début des années quatre-vingt-dix une situation très difficile. Elle a accumulé des pertes considérables qui ont contraint l'Etat à recapitaliser l'entreprise à hauteur de près de trois milliards de francs afin que celle-ci puisse poursuivre son activité. Malgré les efforts de l'actionnaire, la situation de la Société marseillaise de crédit reste très fragile. La maîtrise des risques n'est pas encore assurée, ce qui conduit à constituer des provisions importantes sur les crédits, et les frais généraux sont aujourd'hui trop élevés pour espérer atteindre de manière durable l'équilibre des comptes. C'est pour remédier à la situation actuelle que M. Patrick Careil a été nommé, le 4 décembre dernier, président du conseil d'administration de la banque. Il a été chargé de faire le bilan de la situation, et de proposer au Gouvernement les mesures nécessaires. En conséquence, les pouvoirs publics ont annoncé le 22 avril dernier la reprise du processus de cession de la banque. Ils rechercheront l'adossement à l'établissement assurant le mieux l'intérêt de l'Etat, de l'entreprise et de ses salariés.

Données clés

Auteur : [M. Guy Hermier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6901

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4291

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3000